

**La couverture médicale de proximité en Seine-Maritime : une urgence vitale**

**Intervention de Stéphane BARRE**

Près d'un Français sur 10 est dépourvu de médecin traitant, 13 % en Seine-Maritime.

Et 20 % du territoire national se trouve sous-doté en médecins généralistes, et je ne parle même pas des spécialistes.

Une situation qui ne peut que s'aggraver puisque nombre de praticiens vont atteindre ou ont déjà largement atteint l'âge de la retraite, près d'un sur deux ayant 55 ans et plus.

Une pénurie inacceptable dans l'un des pays les plus riches au monde qui, il y a 20 ans pouvait faire étale de l'efficacité de son système de santé.

En Seine-Maritime, nombreux sont les secteurs touchés et plus seulement en zone rurale. De plus en plus de maires sont inquiets et agissent pour tenter d'y remédier. A Fécamp, au Trait, dans la vallée de l'Autreberthe comme la presse régionale s'en est fait récemment l'écho ou encore dans l'agglomération havraise.

L'association des petites villes est mobilisée, comme le sont nombres d'élus locaux et de parlementaires pour bousculer le système et résoudre cette injustice fondamentale d'accès aux soins du quotidien, par nature de proximité.

La tension est telle que le gouvernement appelle au secours les pharmaciens pour les autoriser à vendre certains médicaments sans ordonnance ! Un comble lorsque l'on sait qu'il envisage aussi de faire voler en éclat le statut des pharmaciens et de leur monopole officinal au profit de la vente sur Internet et des grandes surfaces.

Aussi utiles soient-elles, les perspectives de la télémédecine, du parcours de soin ou des assistants médicaux vantés par l'ARS et son ministère de tutelle, ne sont pas suffisantes pour inverser rapidement la tendance.

D'autant que ces déficits de la médecine de ville et de campagne viennent aggraver la crise qui sévit dans nos hôpitaux. Les services des urgences notamment étant constamment sous tension, au bord de l'implosion pour répondre aux besoins des patients dépourvus d'un médecin.

Au nom du sacro-saint principe libéral, le gouvernement rejette toutes les propositions visant à réguler l'installation des médecins en fonction des besoins, mais paradoxalement, il annonce le recrutement de 400 généralistes pour les affecter dans des déserts médicaux cette année. Il y a beaucoup d'hypocrisie dans tout cela.

Car en effet, et toutes les études le démontrent, nombre de médecins se détournent de l'exercice libérale pour se tourner vers le salariat.

Notre propos prolonge celui que nous avons développé en juin dernier lors de la présentation ici même du Projet Régional Santé en Normandie 2018-2028 ; ou en octobre avec notre proposition d'instaurer une bourse départementale pour soutenir l'installation des chirurgiens dentistes.

Il consiste à proposer que notre collectivité s'engage en première ligne dans cette action de salut public.

Nous n'ignorons nullement ce que notre Département a engagé, son soutien notamment à la création des maisons de santé.

Mais nous vous invitons à faire preuve d'audace, convaincu qu'au delà du contexte national et des décisions (ou absence de décisions) nationales qui s'imposent à nous, le propre d'une collectivité est de pouvoir agir, faire bouger les lignes et inventer les solutions adaptées.

Ce n'est pas une question de compétence, c'est une question de devoir et de priorité, d'autant plus que la couverture sanitaire des seinomarins interagit avec les problématiques que nous avons à gérer dans nos secteurs des solidarités, de la petite enfance jusqu'au 3ème âge.

Monsieur le Président, vous avez reçu dernièrement le Collectif un Médecin pour Tous de Fécamp qui vous a fait part de pistes concrètes pour agir en prenant notamment exemple sur les actions conduites dans plusieurs départements comme la Saône et Loire.

Un département qui a pris les choses en main en expérimentant un réseau départemental de centres de santé à partir de 30 médecins et 9 secrétaires recrutés. En un an seulement, 11.000 habitants ont retrouvé un médecin traitant référent et 23.000 consultations ont été assurées.

Un système qui a d'ailleurs permis au passage de systématiser le tiers payant pour les patients. Cette généralisation que les organisations de médecins libéraux se sont refusées à mettre en place pour cause de complexité.

Il est également à souligner que contrairement aux idées reçues, les médecins recrutés sont de tout âge, praticien en début comme en fin de carrière par exemple.

Je ne rentre pas dans les détails, vous avez eu les documents Monsieur le Président, et d'après ce que nous savons, vous avez souhaité un examen approfondi de ces propositions pour en débattre lors de notre prochain Conseil.

Espérons que cela soit de bon augure, car nous sommes attendus. Cela ne veut pas dire que nous sommes restés passifs sur ces sujets. Cela veut dire en revanche que nous devons désormais franchir un palier supplémentaire dans notre mobilisation.